

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 mai 2026 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, MME JOSÉE PERRIER, MME CHANTAL VAILLANCOURT, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME CINDY GERMAIN, M. PATRICK THIFAUT ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

2026-05-228
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

2026-05-229
PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 tel que soumis.

Adoptée

2026-05-230
RÈGLEMENT RV-1787-1 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 14 avril 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1787-1 modifiant le Règlement RV-1787 sur le financement des dépenses et sur l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 en introduisant un crédit de taxes relatif à certains terrains vagues.

Adoptée

2026-05-231
RÈGLEMENT RV-1796 - ADOPTION

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 14 avril 2026;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le Règlement RV-1796 sur la réserve financière pour l'environnement, le développement durable et la lutte contre les changements climatiques.

Adoptée

2026-05-232
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1446-005 - ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'adopter le Projet de règlement RV-1446-005 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1446 sur les dérogations mineures.

Adoptée

2026-05-233
RÈGLEMENT RV-1497-12 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Cindy Germain donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1497-12 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Le projet de règlement est déposé.

2026-05-234

RÈGLEMENT RV-1566-3 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Patrick Thifault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1566-3 modifiant l'article 84 du Règlement RV-1566 sur la prévention incendie.

Le projet de règlement est déposé.

2026-05-235

RÈGLEMENT RV-1650-6 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Lori Doucet donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1650-6 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1650 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement est déposé.

2026-05-236

RÈGLEMENT RV-1800 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Maude Whittom donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1800 sur les soupapes de sûreté.

Le projet de règlement est déposé.

2026-05-237

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 27 au 30 avril 2026 sur le Règlement RV-1794 décrétant des travaux de réfection des infrastructures incluant le poste de pompage de la rue Gilles, carré Dubois et 9e avenue et un emprunt à cette fin.

Adoptée

2026-05-238

DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 20 mars au 9 avril 2026.

Adoptée

2026-05-239

SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - MARS 2026

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2026 montrant un total des activités de 6 290 531,19 \$.

Adoptée

2026-05-240

LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DU GÉNIE

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 30 mars 2026 et révisée par le Service des finances le 31 mars 2026, montrant un montant payable total de 400 715,38 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-05-241

LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service des travaux publics en date du 7 avril 2026 et révisée par le Service des finances le 8 avril 2026, montrant un montant payable total de 43 011,24 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

2026-05-242

APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRAT 2026-2459

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN

APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 210 000 \$ au surplus libre accumulé pour couvrir les travaux, les contingences et le contrôle qualitatif dans le cadre du contrat de réfection des terrains de tennis et pickleball au parc Pellerin - Contrat 2026-2459.

Adoptée

2026-05-243

APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - CONTRAT 2025-2427

ATTENDU l'octroi par le directeur général, le 2 décembre 2025, du contrat numéro 2025-2427 au fournisseur Équipements d'incendies C.M.P. Mayer (L'Arsenal) pour l'acquisition par le Service de sécurité incendie d'équipement Paratech utilisé pour le sauvetage lors d'effondrement de structure;

ATTENDU qu'un montant de 81 643 \$ taxes nettes a été provisionné en 2025 au poste budgétaire 02-928-00-760 afin d'assumer les coûts de ce contrat;

ATTENDU qu'à la suite d'une erreur de facturation en décembre 2025 et d'un long délai d'émission d'une nouvelle facture au début de l'année 2026 par l'entreprise Équipements d'incendies C.M.P. Mayer (L'Arsenal), le montant de 81 643 \$ taxes nettes réservé pour ce contrat n'a pas pu être utilisé en 2025 et est ainsi retourné au surplus de l'exercice financier de l'année 2025;

ATTENDU qu'en 2026, aucune somme n'a été provisionnée au poste budgétaire 02-928-00-760 permettant au Service de sécurité incendie d'acquitter ses obligations financières liées au contrat numéro 2025-2427;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser l'appropriation au surplus libre accumulé d'une somme de 81 643 \$ taxes nettes pour l'acquisition d'équipement Paratech utilisé pour le sauvetage lors d'effondrement de structure - Contrat 2025-2427.

De transférer les fonds dans le poste budgétaire 02-928-00-760.

Adoptée

2026-05-244

DEMANDE D'APPROPRIATIONS - ÉTUDE DES VULNÉRABILITÉS ET DES SOLUTIONS D'ADAPTATION AUX INONDATIONS PLUVIALES

ATTENDU que le service du génie a déposé le projet « Étude des vulnérabilités et des solutions d'adaptation aux inondations pluviales » dans le cadre du *PROGRAMME ACCÉLÉRER LA TRANSITION CLIMATIQUE LOCALE (ATCL): Volet 2 - Planification et mise en œuvre de projets issus des plans climat*;

ATTENDU que les coûts de réalisation du projet déposé sont de 1 248 935 \$, avant taxes;

ATTENDU que le projet déposé a été retenu avec une contribution 836 450,40 \$, avant taxes, de la part du programme;

ATTENDU que les coûts du projet devant être assumés par la ville sont de 412 484,46 \$;

ATTENDU QUE le projet se substitue aux études préliminaires prévues au PTI 53146;

ATTENDU QUE toute subvention qui sera reçue ultérieurement viendra en diminution du financement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approprier un montant de 689 335 \$ taxes nettes au surplus libre accumulé.

D'approprier un montant de 372 000 \$ taxes nettes à la réserve financière pour le renouvellement des infrastructures municipales.

D'approprier un montant 250 000 \$ taxes nettes à l'excédent de fonctionnements affectés - Fonds climat et développement durable.

Adoptée

2026-05-245
SOUMISSIONS - TRAVAUX DE CORRECTION DU DRAINAGE SUR LA RUE PAPINEAU -
CONTRAT 2026-2462

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de travaux de correction du drainage sur la rue Papineau, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Pavage des Moulins inc. 1036, rue Nationale Terrebonne (Québec) J6W 6B4	116 607,65 \$

ATTENDU la recommandation de la firme EFEL Experts-conseils du 16 avril 2026 et celle du Service du génie du 19 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 10 avril 2026.

D'accepter l'offre de Pavage des Moulins inc. au montant de 116 607,65 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour le contrat de travaux de correction du drainage sur la rue Papineau – Contrat 2026-2462.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2026-05-246
SOUSSIONS - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE
DU CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - CONTRAT 2026-2435

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du chemin de la Grande-Côte, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Clean Water Works inc. 630, rue Stinson Montréal (Québec) H4N 2E6	1 847 481,20 \$
Insituform Technologies Limited 10300, boul. Henri-Bourassa Ouest Montréal (Québec) H4S 1N6	1 882 882,00 \$
CGI Environnement inc. 4585, boulevard Lite Laval (Québec) H7C 0B8	2 203 133,32 \$
Les Excavations Lafontaine inc. 872, rue Archimède Lévis (Québec) G6V 7M5	2 478 744,88 \$

ATTENDU la recommandation de la firme Parallèle 54 Expert du 10 avril 2026 et celle du Service du génie du 28 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 7 avril 2026.

D'accepter l'offre de Clean Water Works inc. au montant de 1 847 481,20 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour le contrat de travaux de réhabilitation du collecteur d'égout sanitaire du chemin de la Grande-Côte – Contrat 2026-2435.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture originale du cautionnement d'exécution, à la fourniture de la résolution d'entreprise ainsi qu'à la fourniture du certificat d'assurance, conformément aux exigences des documents d'appel d'offres.

Adoptée

2026-05-247
SOUMISSIONS ET APPROPRIATION AU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ - RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE MESURES DE DÉBIT SANITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOISBRIAND - CONTRAT 2026-2471

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la réalisation d'une campagne de mesures de débit sanitaire sur le territoire de la Ville de Boisbriand, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Avizo Experts-Conseils inc. 1125, rue de Cherbourg Sherbrooke (Québec) J1K 0A8	263 252,51 \$
EnviroServices inc. 589, rue St-Jean-Baptiste Terrebonne (Québec) J6W 4R2	540 156,00 \$

ATTENDU la recommandation de la firme BHP Experts-Conseil S.E.C. et celle du Service du génie du 23 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 17 avril 2026.

D'accepter l'offre de Avizo Experts-Conseils inc. au montant de 263 252,51 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue pour la réalisation d'une campagne de mesures de débit sanitaire sur le territoire de la Ville de Boisbriand – Contrat 2026-2471.

Cet octroi de contrat est conditionnel à la fourniture du certificat d'assurance conforme aux exigences des documents d'appel d'offres.

D'approprier au surplus libre accumulé un montant de 240 385 \$.

Adoptée

2026-05-248
SOUMISSIONS - RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET PICKLEBALL AU PARC
PELLERIN - CONTRAT 2026-2459

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour le contrat de réfection des terrains de tennis et pickleball au parc Pellein, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Lanco aménagement inc. 1110, place Verner Laval (Québec) H7C 0K9	630 292,95 \$

ATTENDU que selon l'article 573.3.3. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions publique, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

ATTENDU que suite à la négociation, la Ville a reçu l'offre amendée suivante:

NOMS ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Lanco aménagement inc. 1110, place Verner Laval (Québec) H7C 0K9	574 875 \$

ATTENDU la recommandation de GBI Experts-Consiliels inc. du 4 mai 2026 et celle du Service des loisirs du 4 mai 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 13 avril 2026.

D'accepter l'offre de Lanco Aménagement Inc. au montant de 574 875 \$, toutes taxes incluses, celle-ci étant la seule soumission conforme reçue pour le contrat de réfection des terrains de tennis et pickleball au parc Pellein, conditionnellement à l'autorisation de l'appropriation au surplus libre accumulé de la somme de 210 000 \$ – Contrat 2026-2459.

Adoptée

2026-05-249
OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DIVERS DANS
LES PARCS - CONTRAT 2026-2473

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition et l'installation d'équipements divers dans les parcs;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs du 27 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'accepter l'offre de TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. au montant de 99 452,23 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements divers au parc Cotnoir - Contrat 2026-2473-1.

D'accepter l'offre d'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. au montant de 18 396 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements divers au parc Chénier - Contrat 2026-2473-2.

Adoptée

2026-05-250
OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS SUR L'UNITÉ C-49 - CONTRAT 2026-2481

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour le contrat d'acquisition et d'installation d'équipements sur l'unité C-49;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 28 avril 2026;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accepter l'offre de Équipements PRO-FIT inc. au montant de 105 202,13 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'acquisition et d'installation d'équipements sur l'unité C-49 - Contrat 2026-2481.

Adoptée

2026-05-251
CONTRATS OCTROYÉS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FRAIS ACCESSOIRES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LES DIRECTEURS DE SERVICE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte des montants en frais accessoires approuvés par le directeur général et les directeurs de service sur les contrats actifs au 31 mars 2026 octroyés par le conseil municipal, conformément au Règlement RV-1497 sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats, sur le contrôle et le suivi budgétaires.

Adoptée

2026-05-252

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE MANDATÉ POUR L'ANALYSE DES OPPORTUNITÉS DE RESTRUCTURATION

ATTENDU les exigences des orientations ministérielles 2025 et de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU les exigences liées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Thérèse-De Blainville en matière de force de frappe et de nouveaux délais d'intervention;

ATTENDU que, dans un contexte de saine gestion des fonds publics, la Ville de Boisbriand souhaite optimiser et restructurer les services offerts par son service de sécurité incendie (SSI) ainsi qu'améliorer l'efficacité de ses opérations sur son territoire et sur le territoire des villes qu'elle dessert;

ATTENDU que la mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières permettrait d'assurer une pérennité des SSI et de faire face à la pénurie de la main-d'œuvre de personnel-cadre à venir dans le milieu de l'incendie et des équipes de recherche et sauvetage en milieu urbain;

ATTENDU que la création d'une Régie intermunicipale, à titre d'entité juridique distincte, favoriserait une gestion administrative plus agile et plus spécialisée afin de répondre aux besoins particuliers de gestion d'un SSI versus les autres services municipaux;

ATTENDU que les pratiques observées dans la région des Laurentides et de Lanaudière démontrent la mise en place de régies incendie ou l'étude de tels projets;

ATTENDU que l'analyse, l'évaluation et le développement d'un projet de création d'une régie d'incendie exigent la désignation d'un responsable par le conseil municipal de la Ville de Boisbriand;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

De procéder à la nomination du directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, monsieur Claude Prévost, à titre de responsable de l'analyse, de l'évaluation et du développement d'un projet de création d'une régie d'incendie.

De demander au directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Boisbriand, monsieur Claude Prévost, de faire rapport au conseil municipal de la Ville de Boisbriand de ses activités, de ses démarches et des avancées dans ce dossier.

Adoptée

2026-05-253

AFFICHAGE PUBLICITAIRE À L'ARÉNA - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC PUBLICITÉ MULTI-ARÉNAS - 1ER SEPTEMBRE 2026 AU 1ER SEPTEMBRE 2029

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'approuver le projet d'entente avec l'entreprise Publicité Multi-Arénas ayant trait à la gestion de l'affichage publicitaire à l'aréna, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 1^{er} septembre 2029.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-05-254
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE -
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION COLLECTIVE D'ARTISTES LES BEAUTÉS PIGMENTÉES -
15 MAI 2026

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente d'objets promotionnels dans le cadre du vernissage de l'exposition collective d'artistes Les beautés pigmentées qui se tiendra le 15 mai 2026, de 17 heures à 19 heures.

Adoptée

2026-05-255
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - FÊTE DE
FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DES GRANDS-CHEMINS - 22 JUIN 2026

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire dans le cadre de la fête de fin d'année du personnel de l'école des Grands-Chemins le 22 juin 2026.

Adoptée

2026-05-256
AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - SOIRÉE-
BÉNÉFICE DE L'ORGANISME LE PETIT THÉÂTRE DU NORD - 25 JUIN 2026

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente et la consommation d'alcool dans le stationnement du Centre de création ainsi qu'à l'intérieur,

dans le cadre de la soirée-bénéfice de l'organisme Le Petit Théâtre du Nord qui se tiendra le 25 juin 2026, de 18 heures à 23 heures.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de services, d'objets ou d'autres produits ou de faire de la sollicitation dans le but de recueillir des dons ou de l'argent sur un lieu public dans le cadre de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site dans le cadre de cet événement.

Adoptée

2026-05-257

AUTORISATION EN VERTU DU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA QUALITÉ DE VIE - PIQUE-NIQUE DE LA RENTRÉE

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le bruit provenant de l'utilisation d'un appareil sonore, d'un instrument de musique, d'un appareil amplificateur de la voix ou des sons diffusant à l'extérieur du site dans le cadre du pique-nique de la rentrée qui se tiendra au parc Derek-Aucoin et dans le stationnement de l'hôtel de ville le 22 août 2026.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des loisirs à déposer ou à laisser des matériaux sur la partie carrossable de la voie publique dans le cadre de l'événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie et conditionnellement à la délivrance d'un permis d'événement par le Service de sécurité incendie, la présence d'un camion alimentaire et l'utilisation d'un appareil mobile de cuisson à l'air libre dans le cadre de cet événement.

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, la vente de denrées alimentaires dans le cadre de cet événement.

D'autoriser le Service des loisirs à organiser une randonnée de vélo sur le territoire de la Ville le 22 août 2026 en avant-midi.

Adoptée

2026-05-258

STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - MARS 2026

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2026 montrant un total mensuel de 8 143 667 \$ et un cumulatif annuel de 11 015 406 \$.

Adoptée

2026-05-259

APPUI À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE À UNE OPÉRATION CADASTRALE EN ZONE AGRICOLE (A 521) - LOTS ACTUELS 6 489 085 ET 6 489 086 (CHEMIN DE LA CÔTE SUD)

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand est propriétaire du lot 6 489 086 du cadastre du Québec, situé en zone agricole permanente (zone A-521);

ATTENDU QUE la Ville a constitué, en vertu d'un acte de fiducie intervenu le 18 décembre 2024, la Fiducie agroécologique de Boisbriand (FAB), une fiducie d'utilité sociale vouée à la protection et à la mise en valeur des terres agricoles et des milieux naturels;

ATTENDU QUE la FAB constitue un outil innovant permettant de soustraire les terres agricoles à la spéculation foncière, d'en assurer la protection à perpétuité et de préserver leur vocation agricole;

ATTENDU QUE la mission de la FAB vise notamment à renforcer l'autonomie alimentaire des territoires, à favoriser une agriculture durable et à assurer une gestion écologique des terres agricoles et des boisés;

ATTENDU QUE la demande soumise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec vise la réalisation d'une opération cadastrale consistant en la subdivision du lot 6 489 086 en deux lots transitoires, soit les lots 6 709 080 et 6 709 081, l'aliénation du lot transitoire 6 709 080 à la FAB et la fusion du lot transitoire 6 709 080 avec le lot 6 489 085, propriété de la FAB, afin de former le lot 6 709 255;

ATTENDU QUE cette opération permettra à la FAB d'utiliser le bâtiment principal, les bâtiments accessoires ainsi que les serres situées sur la portion du lot cédée;

ATTENDU QUE cette utilisation est directement liée à des activités agricoles et agroécologiques, conformes à la vocation de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE la demande doit être évaluée en fonction des critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, c. P-41.1), notamment : l'impact sur le potentiel agricole des sols, les conséquences sur les activités agricoles existantes, la compatibilité avec le milieu agricole environnant et les effets sur la préservation des ressources eau et sol;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale projetée ne compromet pas le potentiel agricole du site, consolide une utilisation agricole existante, favorise la pérennité des activités agricoles sur le territoire et contribue à la protection à long terme des terres agricoles et des boisés;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une approche innovante de gouvernance foncière agricole, conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole et de développement durable;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît les retombées positives du projet sur le développement d'une agriculture locale, durable et résiliente;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'appuyer la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant la réalisation d'une opération cadastrale consistant en la subdivision du lot 6 489 086 en deux lots transitoires, soit les lots 6 709 080 et 6 709 081, l'aliénation du lot transitoire 6 709 080 à la Fiducie agroécologique de Boisbriand (FAB) et la fusion du lot transitoire 6 709 080 avec le lot 6 489 085, propriété de la FAB, afin de former le lot 6 709 255.

De considérer cette demande conforme aux objectifs de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et qu'elle répond aux critères de son article 62.

D'autoriser le dépôt de cette demande et la transmission de tous les documents requis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée

2026-05-260
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
LES BOISÉS DION - 7232, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5249, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7232, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Tech Design, daté du 3 décembre 2025;
- plan d'implantation préparé par PLG arpenteurs-géomètres, daté du 24 février 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par BMA architecture de paysage, daté du 4 mars 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 9 500 \$ pour l'aménagement paysager qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-05-261
APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
LES BOISÉS DION - 7225, RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - ZONE R-3 483

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5250, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment unifamilial isolé à être érigé au 7225, rue Jean-Claude-Langlois dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Hugo Conception, daté du 12 mars 2026;
- plan d'implantation préparé par PLG arpenteurs-géomètres, daté du 9 janvier 2026;
- plan d'aménagement paysager préparé par BMA architecture de paysage, daté du 13 mars 2026;
- perspectives préparées par Hugo Conception, datées du 26 mars 2026.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 9 000 \$ pour le projet de construction qui vise à assurer l'exécution du contenu des plans, le respect des délais et le paiement des éléments que le requérant doit prendre à sa charge.

Adoptée

2026-05-262

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE - RESTAURANT ESCONDITE -
2860, PROMENADE SAINT-HONORÉ - ZONE C-3 405

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5251, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'une terrasse extérieure du restaurant Escondite situé au 2860, promenade Saint-Honoré dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'architecture préparé par Lemieux architecture, révisé le 8 avril 2026.

Adoptée

2026-05-263

APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PROJET DE MODIFICATION D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LES ZONES P-2 212 ET
R-1 210 - 150, RUE CHAUVIN

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 1er avril 2026 portant le numéro R-26-CU-5244, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de modification de l'espace tampon entre les zones P-2 212 et R-1 210, dans le cadre de travaux d'agrandissement du bâtiment principal situé

au 150, rue Chauvin, dans la zone P-2 212 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé au plan d'aménagement paysager préparé par CIMA+, daté du 17 mars 2026.

Adoptée

2026-05-264

RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'AVRIL 2026

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN

APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 30 avril 2026.

Adoptée

2026-05-265

EMBAUCHE - INSPECTRICE MUNICIPALE AU SERVICE D'URBANISME

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'embaucher madame Tasnym Kareh au poste syndiqué régulier à temps complet d'inspectrice municipale au Service d'urbanisme à compter du 11 mai 2026 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

Adoptée

2026-05-266

EMBAUCHE - GÉOMATICIEN AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTON

D'embaucher monsieur Olivier Canuel Ouellet au poste syndiqué régulier à temps complet de géomaticien au Service des ressources informationnelles à compter du 25 mai 2026 ou selon entente.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des ressources informationnelles.

Adoptée

2026-05-267

EMBAUCHE - POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM
APPUYÉ PAR MME JOSÉE PERRIER

D'embaucher monsieur Kevin Dubois au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 11 mai 2026.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service de sécurité incendie.

Adoptée

2026-05-268
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 32 –
SIGNATURE

PROPOSÉ PAR MME JOSÉE PERRIER
APPUYÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT

D'approuver le projet de lettre d'entente numéro 32 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 ayant trait à la modification des tâches du poste d'adjointe administrative au Service des loisirs.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer ladite lettre, consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

2026-05-269
AIDE FINANCIÈRE 2026 - MAISON PARENFAANT

PROPOSÉ PAR MME CHANTAL VAILLANCOURT
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière au montant de 2 500 \$ à l'organisme Maison Parenfant pour le service de répit sous forme de halte soirée.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

2026-05-270
SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT FACE AU 3600, RUE DES FRANCS-
BOURGEOIS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'interdire le stationnement face au 3600, rue des Francs-Bourgeois, devant les conteneurs semi-enfouis.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

2026-05-271

FRONT COMMUN RÉGIONAL POUR LA SÉCURITÉ DE L'AUTOROUTE 50 ET CONTRE LE SOUS-FINANCEMENT EN TRANSPORT DES LAURENTIDES

ATTENDU que l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

ATTENDU que depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès, ce qui alimente un sentiment d'insécurité chez les usagers;

ATTENDU que derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, des premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

ATTENDU que l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

ATTENDU que cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs, élèves, familles et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

ATTENDU que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;

ATTENDU que les Laurentides connaissent un sous-financement chronique et structurel des infrastructures de transport, illustré notamment par:

- le retard inacceptable dans la modernisation de l'Autoroute 50;
- l'arrêt prolongé du prolongement de l'autoroute 13 visant à relier l'autoroute 640 à l'autoroute 50;
- l'absence de projet structurant du train à grande vitesse (TGV) - Alto de Mirabel visant à obtenir une gare à un des plus grands pôles aéronautiques du Québec;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand souhaite unir sa voix à celle du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) et à la Ville de Mirabel;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME CINDY GERMAIN

De se joindre officiellement à un front commun régional visant à exiger au gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies annoncées par le gouvernement en 2022.

De demander au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour:

- l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
- la mise en oeuvre de mesures de réduction de risques (ex.: réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).

De réaffirmer que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

De demander un rééquilibrage du financement des infrastructures de transport dans les Laurentides qui constitue une entrave au développement économique régional et met en danger la sécurité de la population.

De transmettre la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à la ministre responsable de la région des Laurentides, aux députées et députés des Laurentides, aux sept MRC, à la Ville de Mirabel et aux municipalités des Laurentides.

Adoptée

2026-05-272
DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ENTRETIEN
DU MATÉRIEL ROULANT

PROPOSÉ PAR MME CINDY GERMAIN
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

De prendre acte du dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur l'entretien du matériel roulant, transmis le 27 avril 2026.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

Le conseiller Patrick Thifault quitte la salle des délibérations à 20 h 05 et reprend son siège quelques instants plus tard.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

À cette occasion, les membres du conseil municipal félicitent le Club de hockey junior Armada Blainville-Boisbriand pour sa belle saison inspirante.

2026-05-273

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De lever la séance à 20 h 30.

Adoptée